

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Séance du 13 mars 2025

Convocation : 06/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chivot D. - Jeambenoit E. – Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Picot S. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Chapuis R. représenté par Pin E.
Rebucini C. représenté par Picot S.
Tournillac C. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Picot Sebastien

Délibération : 2025-009

Objet : Projet éolien par Total Energies – Accord du Conseil Municipal pour que Total Energies procède à une étude de faisabilité et sur une promesse de bail emphytéotique et convention de servitudes.

Madame le Maire informe les Elus que l'entreprise Total Energies a rencontré les Elus à deux reprises afin de leur présenter leur projet de parc éolien sur la commune ; ce point ayant été évoqué en points divers lors du conseil du 5 septembre 2024.

Lors de la première réunion a été évoqué une analyse de faisabilité sur un tel projet et un pré-diagnostic des enjeux environnementaux et paysagers aurait été engagé par des experts écologiques de Total Energies qui n'aurait révélé aucun enjeu rédhibitoire à ce stade.

Dans la continuité de cette idée le Conseil doit statuer sur l'étude de faisabilité nécessaire à ce stade du projet et sur une promesse de bail emphytéotique d'une parcelle communale cadastrée C 101 ; promesse de bail qui est présentée par Madame le Maire en cette séance.

Après avoir entendu l'exposé, l'Assemblée délibérante :

- **ACCEPTE** que Total Energies poursuive les études d'un parc éolien,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer la promesse de bail emphytéotique et convention de servitudes.

ADOPTÉ :

09 pour

03 contre

01 abstention

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Sebastien PICOT